

Les femmes et la Société des Nations : la protection de l'enfance : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 427

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Vous qui marchez sur la route, chantez!
(Juges, V, X).

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux L. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0,25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

AVIS IMPORTANT. — Nous prions nos lecteurs, nos abonnés et nos collaborateurs de bien vouloir prendre note que, dès maintenant et jusqu'à nouvel avis, l'adresse de la Rédaction et de la Direction du Mouvement Féministe sera de nouveau

CRÈTS DE PREGNY, PRÈS GENÈVE
ce changement d'adresse s'appliquant également à toute la correspondance particulière, ou concernant d'autres activités de la Rédaction de notre journal.

Du fait de ce changement, tout envoi fait rue Töpffer subira un retard d'un courrier en tout cas.

L'adresse de l'Administration du Mouvement reste, comme par le passé, 14, rue Micheli-du-Crest, Genève.



Les Femmes et la Société des Nations

La protection de l'enfance

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, le Comité de protection de l'enfance de la S. d. N. s'est réuni du 12 au 17 avril, sous la présidence du comte Carton de Wiart (Belgique), sa session suivant immédiatement celle du Comité contre la traite. Du fait de cette mesure, les représentants — femmes et hommes — des gouvernements sont les mêmes pour les deux Comités, alors que ceux des organisations internationales privées changent, les préoccupations étant différentes, quoique souvent étroitement connexes. C'est ainsi qu'aux femmes déléguées gouvernementales de Danemark, de France, des Indes, d'Italie, de Grande-Bretagne, de Pologne et de Roumanie, dont nous avons déjà cité les noms ou publié les portraits, sont venues s'adjoindre plusieurs membres assesseurs féminins, telles que M^{lle} Burniaux, inspectrice scolaire (Bruxelles) pour le Comité féminin de la Fédération syndicale internationale, M^{lle} Dalmazzo (Rome), la juriste bien connue, qui représentait l'Union internationale des Ligues féminines catholiques, M^{lle} Gourd (Genève) pour les Organisations féminines internationales, M^{me} Vajkai (Budapest) pour l'Union internationale de secours aux enfants, et Miss Whitton (Montreal) pour le Conseil canadien de protection de la famille. Et de toute évidence, cette collaboration féminine, celle des fonctionnaires féminins du Secrétariat spécialistes de ces questions, la participation aux séances d'un public féminin (peu nombreux et peu stable malheureusement), de même que la nature des sujets traités, ont fait de cette session, comme chaque année, un moment particulièrement intéressant pour nous, femmes, du cycle des séances de la S. d. N.

Il est d'autant plus à regretter que, coïncé entre les réunions sur la traite des femmes en Orient, qui ont débordé leur cadre, et le Congrès de cinématographie éducatif de Rome, auquel devaient se rendre plusieurs de ses membres, ce Comité ait disposé de beaucoup trop peu de temps pour étudier les sujets inscrits à son ordre du jour: Celui-ci, et bien que des coupes sombres y aient été opérées dès le début de la session, comprenait en tout cas une question vitale et urgente: celle de l'influence de la crise économique et du chômage sur les enfants et les adolescents. Vitale et urgente, non seulement parce que des informations résultant d'une abondante documentation, — et il faut mettre ici hors de pair la remarquable enquête menée par l'Union internationale de secours aux enfants, dont le Mouvement a analysé les deux pre-

Notre compatriote, M^{me} Weingartner-Studer, a conduit avec aisance, élégance et talent des orchestres connus, en France, en Autriche, en Hongrie, en Amérique, comme chez nous. Mozart, Schumann, Beethoven, aussi bien que les maîtres modernes, ont trouvé en elle une interprète remarquablement douée, au talent clair, sûr, précis et souple à la fois.

UNE FEMME SUISSE CHEF D'ORCHESTRE



Cliché Mouvement Féministe

miers volumes, et dont il leur présentera prochainement le troisième, qui vient de sortir de presse, — parce que, de ces informations découlent des constatations inquiétantes quant à l'influence morale, intellectuelle et physique de la crise sur les jeunes chômeurs et les enfants de parents chômeurs, mais aussi parce qu'il est clair comme le jour que des milliers et des milliers d'enfants sont sur le point de mourir de faim à travers l'Europe centrale et orientale ou les États-Unis. Nous étions donc quelques-unes qui eussions voulu que le Comité de la Société des Nations demandât que fussent chargées les organisations compétentes d'une action de secours urgente avant l'hiver, et qui avons chaleureusement appuyé la résolution présentée dans ce sens par la princesse Cantacuzène, déléguée de Roumanie; nous eussions voulu aussi que, parallèlement à cette demande immédiate, quelques-unes des mesures préventives qui paraissent les plus efficaces fussent dégagées des constatations générales pour être étudiées à part et ensuite recommandées aux gouvernements... Des objections diverses à cette procédure ont été soulevées, dont la plus forte était qu'après avoir échangé des vues pendant une journée, nous n'étions pas suffisamment éclairés pour faire des recommandations aux gouvernements, si bien que de cette étude, qui aurait pu et dû être fructueuse, est résulté seulement un rapport, contenant beaucoup d'idées intéressantes, certes, et d'observations justes, mais sans rien d'aussi précis et d'aussi actif que nous pensions être en droit de l'attendre. Pour nous consoler, on nous a rappelé que la Conférence Internationale du Travail a inscrit à l'ordre du jour de sa session de 1935 la question du chômage des jeunes travailleurs: oui, dans quatorze mois, et par définition, seulement la question du chômage de la jeunesse alors que celle, si inquiétante, de la situation des enfants de familles de chômeurs reste en suspens sans qu'aucune instance officielle internationale s'en occupe...

Si les défenseurs de ce problème si urgent ont été très désappointés de ce résultat, les protagonistes de la rééducation de l'enfance dévoyée et délinquante ont été, eux aussi, mis à la portion congrue. Ce n'était pourtant certes pas la non plus faute de documentation, car le Secrétariat (et il faut entendre ici celle de ses collaboratrices compétente dans les problèmes de protection de l'enfance) avait préparé un document de premier ordre, auquel tous les juristes présents se sont plu à rendre hommage, sur les institutions pour mineurs dévoyés et délinquants; et ce n'était pas non plus faute de concours éclairés puisque le Comité comptait des délégués gouvernementaux spécialisés de la question, comme M^{me} Woytovicz-Grabinska, ancienne juge du tribunal d'enfants à Varsovie, et des experts appelés tout exprès; mais ce fut encore faute de temps... On se borna donc à un échange de vues très général, et toute la question fut remise à l'an prochain, M^{me} Woytovicz étant nommée rapporteur. Notons toutefois, au cours de cet échange de vues la communication si

claire, si concise, et pourtant si riche de détails typiques, que vint apporter sur l'institution qu'elle a créée près de Bruxelles M^{me} Carton de Wiart, quittant quelques instants les rangs du public: si nous savions déjà que le président de notre session de cette année était féministe, nous savons aussi maintenant pourquoi!...

E. Gd.

(La fin en 2^{me} page.)

Lire en 2^{me} page:

In Memoriam: M^{lle} de Alberti; M^{me} Delhorbe-van Muyden.

Quelques suggestions aux partisans de la paix dans tous les pays.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Pour la réadaptation des chômeuses.

H. Z.: Le droit au travail de la femme.

S. B.: Beaux-arts.

Programme du Congrès du Conseil International des Femmes.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

M.-L. PRÉIS: Voyageuse et exploratrice. Alma Karlin.

Histoire policière. II.

Des chiffres qui parlent...

Voici, en pourcentage, l'évaluation du nombre des femmes exécutant un travail rémunéré dans les pays suivants:

France	42,2 %
U. R. S. S.	39 %
Allemagne	35,6 %
Autriche	34,8 %
Suisse	31,6 %
Japon	28,8 %
Italie	26,8 %
Grande-Bretagne	23,8 %
Danemark	24,1 %
Belgique	21,3 %
Etats-Unis	16,5 %

L'assemblée de printemps du Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale

(Genève, 26 avril 1934)

Après un lunch cordial et gai, au Club international, l'assemblée fut ouverte par le Dr. Revillard, président du Cartel romand, devant un auditoire nombreux et attentif.

M. J.-D. Reelfs, secrétaire général de la Fédération abolitionniste internationale, parle d'abord du travail de moralité publique dans les Balkans où il n'y a ni homes, ni maisons de relèvement, ni mesures de protection ou de prévention contre les maladies vénériennes, et où les malheureuses prostituées sont encore traitées comme un vil bétail. Il insiste sur l'importance du Congrès international de morale sociale, qui, ainsi que le Mouvement l'a déjà annoncé, se tiendra à Buda-

pest, du 15 au 18 octobre de cette année. L'un des buts essentiels de ce Congrès est de créer une entente entre les associations qui ont entamé la lutte contre l'immoralité, de comparer entre elles les méthodes employées, de documenter les personnes qui se sont déjà engagées dans cette activité. M^{me} Paulina Luisi, bien connue de toutes les féministes sera l'un des principaux orateurs du Congrès. On envisage aussi de discuter les moyens de former des personnes spécialement préposées au travail de relèvement, œuvre toute de tact, de délicatesse et de compréhension.

Puis, le Dr. Du Bois, professeur de dermatologie à l'Université de Genève introduit l'échange de vues prévu, sur le sujet: *Problèmes actuels de morale sexuelle*. Il fait observer tout d'abord que la courbe actuelle des affections blennorrhagiques dépasse les plus hauts sommets atteints pendant la guerre. Il pense que l'abandon de tout idéal par les jeunes, la crainte qu'ils ont du mariage qui engage leur responsabilité, le désir d'une satisfaction égoïste, sont autant d'éléments favorisant la licence des mœurs dont les conséquences sont si graves. Autrement la majorité des affections vénériennes étaient dues, pour les jeunes gens du moins, à leurs rapports avec des prostituées; aujourd'hui c'est différent: sur 184 cas traités à la clinique dermatologique, 159 ont été contaminés par de petites amies rencontrées au dancing, à la sortie du cinéma, alors que dix seulement sont causés par des prostituées professionnelles.

La femme, déclare le distingué professeur, revendique parfois le droit à une morale unique, et c'est pour avoir la possibilité de se livrer au libertinage; il est faux de dire: « Il faut que jeunesse se passe », et la femme qui, plus tard, porte l'enfant, fonde la famille, doit se respecter doit conserver cette étincelle d'idéal sans lequel il n'y a plus de vie ni de dignité conjugales. Il est impossible d'être jamais une bonne mère, si l'on mène une vie déréglée. M. Du Bois fait remarquer également que l'homme trompe la loi naturelle de la reproduction, et affirme que c'est cette déviation qui est en grande partie responsable des anomalies sexuelles, de la prostitution, du déséquilibre sexuel. Il faudrait pouvoir se marier très jeune, mais les conditions économiques s'y opposent, et aussi l'éducation sexuelle telle qu'elle a été donnée jusqu'ici et dont il résulte mille inconvénients.

À propos de l'éducation sexuelle des jeunes, le professeur Du Bois estime qu'il faudrait satisfaire toutes les curiosités de l'enfant, dès avant la puberté, et commencer vers 10 ans son éducation biologique qui contribuerait certainement à transformer la mentalité des générations futures dans une certaine mesure. L'école, selon lui, est la mieux qualifiée pour donner cet enseignement d'une manière régulière, continue; trop souvent la famille se révèle inapte à renseigner l'enfant, les mères sont gênées devant leurs filles, les pères devant leurs fils.

À ce riche exposé, plein d'idées, succède celui de M^{lle} H. Naville qui, elle, se place surtout au point de vue moral, constate le déchet de la jeune génération, illustre par des exemples nombreux ses constatations. M^{lle} Naville pense que le divorce est l'une des causes de ce déchet, parce